

Horaires des 3 écoles

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Jean-Noël Proust	8h50-11h50 13h20-16h20	8h50-11h 50 13h20-16h20	8h50-11 h50 13h20-16h20	8h50-11h50 13h20-16h20
Marguerite et Louis Pinson	8h50-12h20 13h50 -16h20	8h50-12h20 13h50 -16h20	8h50-12h20 13h50-16h20	8h50-12h20 13h50-16h20
Vincent Gérard	8h40-12h00 13h30-16h10	8h40-12h00 13h30-16h10	8h40-12h00 13h30-16h10	8h40-12h00 13h30-16h10

Restauration
1) Inscriptions

Les inscriptions au restaurant scolaire ainsi que les réservations repas **se généreront automatiquement pour tous les jours de la semaine sur toute l'année scolaire 2026-2027** .

 **Les parents souhaitant réserver uniquement sur des jours précis ou n'effectuer aucune réservation devront se connecter à leur compte BL ENFANCE afin de modifier les réservations repas, et en se rendant dans la rubrique « espace famille » puis « planning des activités » dès la fin de l'année scolaire en cours.**

Le lien suivant permettra d'accéder directement à la page d'accueil :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieCoteauxSurLoire/accueil>

Il faudra également fournir, sur le portail, **l'attestation CAF ou MSA** où apparaît le montant du quotient familial pour calculer le prix du repas ainsi que **l'attestation d'assurance scolaire** (obligatoire pour la prise de repas au restaurant scolaire).

Si le prélèvement automatique n'a pas déjà été mis en place l'année dernière, complétez le règlement intérieur et le mandat SEPA (formulaire sur le site de Coteaux-sur-Loire, rubrique « enfance et jeunesse, restaurants scolaires ») ainsi qu'un RIB et l'envoyer par courrier à la mairie ou par mail à l'adresse suivante :

cantine@coteaux-sur-loire.fr

La secrétaire chargée des affaires scolaires peut également répondre à toutes les demandes d'information ou de précisions concernant ces services.

2) Annulations

Toute modification (inscription supplémentaire ou absence) doit être signifiée **le plus tôt possible sur le portail « BL ENFANCE »** rubrique « espace famille » puis « planning des activités.

- la veille avant 9h30
- le vendredi avant 9h30 pour une absence le lundi
- la veille d'un jour férié avant 9h30 pour une absence le lendemain d'un jour férié.

 **Aucune annulation effectuée par téléphone, par mail ou via le cahier de liaison école ne sera prise en compte.**

3) Menus :

Consultables sur le site internet de Coteaux-sur-Loire, rubrique « Enfance et Jeunesse, restaurants scolaires » et dans les panneaux d’affichage des écoles.

4) Coût et paiement des repas :

□ Prix des repas en fonction du quotient familial CAF ou MSA

□ Modalités de paiement :

- Par prélèvement automatique (modalité de paiement à privilégier). Pour utiliser ce mode de paiement, complétez les formulaires de mandat de prélèvement SEPA et le règlement financier, en y joignant un RIB (site de Coteaux-sur-Loire, rubrique Enfance et Jeunesse, restaurants scolaires)
- Au centre d’encaissement des finances publiques de Chinon
- Par le site sécurisé du trésor public PayFip (informations sur l’avis des sommes à payer)
- Par paiement de proximité chez votre buraliste (impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)

Transports scolaires Ingrandes de Touraine, Saint Michel sur Loire, Saint Patrice

1) Inscription

La Région, en charge des transports scolaires, accorde la gratuité pour les familles, à l’exception des frais d’inscription de 25 € par enfant, plafonnés à 50 € par famille, quel que soit le nombre d’enfants.

Les parents devront impérativement inscrire leur(s) enfant(s) dans les délais fixés. Renseignements sur le site : www.remi-centrevaldeloire.fr

[La carte attribuée les années précédentes reste valable plusieurs années mais l’inscription doit être impérativement renouvelée chaque année.](#)

Toute inscription hors délai, sauf déménagement tardif ou élèves arrivant en cours d’année scolaire, entraînera l’application d’une pénalité de 12 € par enfant.

La même pénalité sera appliquée en cas de perte nécessitant le remplacement de la carte.

Pour rappel, le trajet aller et le trajet retour devront être identiques. Il n’est pas possible de faire varier les trajets d’un jour à l’autre pour tenir compte de contraintes professionnelles ou de convenances personnelles.

Pièces à fournir pour l’inscription papier pour le bus :

- Une photo d’identité non scannée 3,5x4.5 cm en y inscrivant obligatoirement le nom de l’élève
- Une enveloppe 11x22 cm à l’adresse de la famille affranchie au tarif en vigueur.
- Une copie du jugement de garde alternée justifiant éventuellement la demande de trajets différents.

Trajet aller Ingrandes /St Michel (1^{er} car)

Aller	Lundi à vendredi
Ingrandes	8h25
St Patrice	8h33
St Michel	8h47

Trajet retour St Michel /Ingrandes (1^{er} car)

Retour	Lundi à vendredi
St Michel	16h26
St Patrice	16h40
Ingrandes	16h50

**Trajet aller St Michel /Ingrandes (2^{ème} car)**

Aller	Lundi à vendredi
Cartelézienne	8h00
Pont Boutard	8h05
St Michel Bourg	8h20
St Patrice	8h33
Ingrandes	8h41

Trajet retour Ingrandes/St Michel (2^{ème} car)

Retour	Lundi à vendredi
Ingrandes	16h27
St Patrice	16h40
St Michel Bourg	16h55
Pont Boutard	17h00
Cartelézienne	17h07

2) Fratries scolarisées dans différentes écoles de Coteaux-sur-Loire

Si un ou plusieurs de vos enfants prennent le car et que, dans l'attente de l'arrivée des cars, vous rencontrez des difficultés pour récupérer l'enfant scolarisé dans votre commune de résidence à la fin des horaires de classe, veuillez remplir le formulaire correspondant (site de Coteaux-sur-Loire, rubrique « enfance et jeunesse, scolarité »).

Ce service est réservé exclusivement aux familles dont les enfants sont scolarisés dans différentes écoles de Coteaux-sur-Loire et prennent les transports scolaires. Un contrôle des droits à bénéficier de ce service sera effectué par la mairie.

Déroulement année 2026-2027 :

Rentrée des classes : Mardi 1^{er} septembre 2026

Vacances scolaires :

Toussaint : samedi 17 octobre au lundi 2 novembre matin

Noël : samedi 19 décembre au lundi 4 janvier matin

Vacances d'hiver : samedi 20 février au lundi 8 mars matin

Vacances de printemps : samedi 17 avril au lundi 3 mai matin

Pour les élèves qui n'ont pas classe le samedi, les vacances commencent le vendredi après la classe ;

Les élèves n'auront pas classe le vendredi 7 mai.

Les vacances d'été 2027 commenceront le 3 juillet.